

Le premier concile œcuménique et sa réception, Nicée 325

Au chapitre 15 des *Actes des Apôtres* il nous est rapporté la tenue du premier concile de Jérusalem, autour des années 49-50. En effet, la toute première communauté chrétienne se voit confrontée avec une question cruciale : le salut des non-juifs qui adhèrent à la foi chrétienne. La question qui fait divergence d'opinion entre Paul et Pierre est celle liée à la circoncision : faut-il, pour être chrétien, être circoncis ou non ? Sous la présidence de Jacques le Juste, « le frère du Seigneur » (cf. Mt 13,55 ; Mc 6,3), l'assemblée des Apôtres décide que la foi en Jésus Christ est suffisante pour le salut. Par conséquent, ne sont plus nécessaires les observances des traditions juives liées à la circoncision : « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas faire peser sur vous d'autres obligations que celles-ci, qui s'imposent : vous abstenir des viandes offertes en sacrifice aux idoles, du sang, des viandes non saignées et des unions illégitimes. Vous agirez bien, si vous vous gardez de tout cela. Bon courage ! » (Ac 15, 28-29).

¹ Aujourd'hui on parle des Eglises des « trois conciles » ou « non-chalcédo-niennes », des Eglises des « sept conciles » ou « orthodoxes », et de l'Eglise des « vingt-et-un conciles » ou « catholique ». Voir Kallistos Ware, *L'Orthodoxie : l'Eglise des sept conciles*, Cerf, Paris, 2002.

² Voir la *Lettre de Constantin et Licinius* adressée au gouverneur de la Bithynie, dans Lactantius, *De la mort des persécuteurs*, XLVIII, 2-13, et Maurice Sachot, *Quand le christianisme a changé le monde : La subversion chrétienne du monde antique*, Odile Jacob, 2007.

Plusieurs éléments sont importants à signaler pour mieux comprendre le déroulement du premier concile œcuménique tenu à Nicée, entre le 20 mai et le 25 juillet, 325. Tout d'abord il y a un problème qui apparaît dans la communauté. Pour le résoudre il faut l'avis commun de ceux qui sont en charge de la nouvelle Eglise émergente. La rencontre doit être présidée par une personne qui détient l'autorité, en l'occurrence il s'agit de Jacques le Juste, le premier chef de l'Eglise de Jérusalem. Après des discussions *pro* et *contre*, l'assemblée doit s'exprimer par une décision qui doit faire unanimité. La formule « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé » devient le sceau des décisions conciliaires au long de l'histoire de l'Eglise. Le même schéma va se répéter durant tous les conciles reconnus œcuméniques par les Eglises d'Orient et d'Occident¹.

La convocation du concile de Nicée

La mort de l'empereur Galère laisse l'Empire Romain divisé en une tétrarchie gouvernée par les Augustes Maximin Daïa, Constantin, Licinius et Maxence. Maximin Daïa est éliminé par Constantin suite à la bataille de « Pont Milvius », en 312. Constantin devient ainsi le seul Auguste pour la partie occidentale de l'Empire, tandis que Licinius, après la bataille d'Andrinople, en 313, élimine Maxence et devient l'Auguste sur l'Orient. Constantin et Licinius signent un document, resté dans l'histoire sous l'appellation de « l'Edit de Milan », en 313, par lequel toutes les religions de l'Empire gagnent la liberté du culte. Ainsi l'Eglise et les chrétiens sortent des catacombes². Mais, à partir de 320,

³ Voir C. Kannengiesser, « Les blasphèmes d'Arius : Athanase d'Alexandrie, *De Synodis* 15 », dans C. Kannengiesser, *Arius and Athanasius. Two Alexandrian Theologians*, Hampshire, Variorum, p. 59-78.

⁴ C'est le chiffre estimé par Athanase d'Alexandrie, témoin oculaire au concile en sa qualité de secrétaire de son évêque Alexandre, dans son œuvre sur le concile de Nicée, *De Synodis*. A partir d'Hilaire de Poitiers, le chiffre véhiculé sera celui de « 318 pères », en rappel des 318 serviteurs avec lesquels Abraham a réussi à libérer Lot (cf Gn 14,14). Voir M. Aubineau, « Les 318 serviteurs d'Abraham (Gn 14,14) et le nombre des Pères au concile de Nicée (325) », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 61 (1), 1966, p. 5-43.

⁵ *La lettre à son diocèse*, voir Athanase d'Alexandrie, *De Synodis* 33, dans : Lucian Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie*, Paris, Cerf, 2012, p. 376-380

Constantin entre en conflit avec Licinius contre lequel il mène plusieurs batailles : à Andrinople, Chrysopolis et finalement à Nicomédie où Licinius est exécuté, ainsi que son fils. Désormais, Constantin devient l'unique et souverain Auguste de l'Empire.

Cependant, en même temps, à Baukalis, paroisse d'Alexandrie située au bord de la Méditerranée, le prêtre Arius, bibliste, ascète et grand orateur, commence à prêcher une doctrine christologique qui entre en conflit avec celle de l'évêque du lieu, Alexandre. En 324, celui-ci convoque un synode local afin de résoudre ce conflit doctrinal, mais Arius ne renonce pas à ses idées, lesquelles affirment quelques slogans qui sont à la base de son enseignement sur le Christ : « il y eut un temps où il n'était pas », « il est venu à l'existence par la volonté du Père », « il ne connaît pas le Père », « il ne connaît même pas son essence », « il est une créature *ex-nihilo*, comme les autres créatures »³. Quelques évêques adhèrent à la doctrine proposée par Arius, Eusèbe, évêque de Nicomédie et conseiller spirituel de la maison impériale, qui accueille chez lui l'hérésiarque condamné. Cette difficulté dogmatique risquait de conduire à une nouvelle déchirure de l'Empire à peine unifié. De plus, la date de Pâques, qui divergeait d'une Eglise à une autre, était un autre motif de division dans l'Empire. Constantin tenait trop à l'unité acquise par tant d'effort pour tolérer trop longtemps une telle situation. Ainsi, il décide de convoquer un concile auquel il invite tous les évêques de la « terre habitée », *oikouménè*, afin de leur demander de se mettre d'accord sur les deux questions ecclésiastiques susceptibles de diviser l'Empire : le dogme christologique, qui devra être professé partout dans les Eglises de l'Empire, et la date de Pâques, il faut choisir une date commune.

Le déroulement du concile

Le jour fixé, le 20 mai 325, « environ 300 pères »⁴, majoritairement des orientaux, répondent à l'invitation impériale. Le pape Silvestre, trop âgé, se fait représenter par deux prêtres romains. La présidence est confiée, par l'empereur, à l'évêque Osius de Cordoue. La mission qui leur est confiée : trancher sur les deux questions évoquées par Constantin. Arius et ses disciples les plus proches sont invités pour s'expliquer sur leur enseignement christologique. Voyant qu'ils persistent dans leur doctrine hérétique, les évêques conciliaires décident la rédaction d'un *Credo* qui serait valable et confessé dans toutes les Eglises de l'Empire. Eusèbe de Césarée nous dit⁵ que les pères conciliaires sont partis du *Credo* professé dans l'Eglise de Césarée qu'ils ont amélioré, en ajoutant le terme *homoousios*, *de la même nature que le Père*, afin d'affirmer, sans le moindre doute, la divinité du Fils au même titre que celle du Père. La seule différence entre les deux personnes trinitaires est le fait que le Père est Dieu inengendré, tandis que le Fils est Dieu engendré depuis toute éternité de la substance du

⁶ *L'homoousios* rencontrait une double opposition: d'une part il s'agissait d'un terme non-biblique pour défendre un dogme fondamental de la foi chrétienne, d'autre part c'était un terme condamné en 268, au synode local tenu à Antioche, dans l'interprétation du modalisme sabellien. Voir L. Ayres, « Athanasius' initial defence of the term *homoousios*: rereading the "De Decretis" », dans : *Journal of Early Christian Studies*, 12, 2004, p. 337-359 et A. Tuilier, « Le sens du terme *homoousios* dans le vocabulaire théologique d'Arius et de l'École d'Antioche », dans: *Studia Patristica*, III, p. 421-430.

Père. Après plusieurs débats pour et contre l'introduction d'un tel terme⁶, les Pères signent le Credo de Nicée et s'engagent à le promouvoir dans leurs évêchés, une fois qu'ils y retourneront. Seuls les disciples les plus proches d'Arius, Théonas de Marmarique, Théognis de Nicée et Maris de Chalcedoine n'ont pas posé leur signature sur ce Credo. Le concile décide de les condamner, de les exclure de leurs fonctions ecclésiastiques et de les envoyer en exil. D'autres évêques, comme Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Césarée, ont signé le Symbole de Nicée, sans pour autant le promouvoir, une fois retournés auprès de leurs fidèles.

Quant à la seconde difficulté qui risquait de nuire à l'unité de l'Empire, celle liée à la date de la célébration pascale, les pères conciliaires décident que désormais, c'est à l'Eglise d'Alexandrie, à son évêque entouré des astrologues alexandrins, que revient de signaler à toutes les Eglises, chaque année, la date de Pâques. Ainsi, l'évêque d'Alexandrie devra écrire tous les ans une lettre à l'évêque de Rome afin de lui signaler la date de Pâques pour toutes les Eglises⁷. L'évêque de Rome à son tour devra écrire à toutes les Eglises une lettre pour faire connaître les dates des fêtes pascales : l'entrée au Carême, la Semaine Sainte, Pâques et la Pentecôte. Les évêques devront lire cette lettre dans leurs églises, le jour de l'Epiphanie, et inviter les fidèles à se préparer ensemble pour fêter unanimes la victoire du Christ sur la mort, garantie de notre propre résurrection dans le Christ.

En plus de ces deux décisions conciliaires, l'une dogmatique et l'autre disciplinaire, les pères de Nicée ont publié vingt canons, afin de mieux régler et uniformiser les pratiques ecclésiastiques dans tout l'Empire gouverné par Constantin. Les trois premiers canons traitent des affaires disciplinaires : interdiction des eunuques automutilés d'accéder aux ordres (canon 1) ; les néophytes n'ont pas accès aux ordres avant d'avoir fait leur preuves comme chrétiens engagés après le baptême (canon 2) ; les clercs célibataires n'ont pas le droit d'avoir une femme dans leur maison, sauf si elle est la mère, ou une sœur, ou une parente proche, afin d'éliminer tout soupçon. Le quatrième canon parle de l'ordination des évêques : il faut qu'ils aient passé l'âge de 30 ans, qu'ils soient consacrés par leurs collègues de la province ecclésiastique et que tous les évêques donnent leur assentiment, le métropolitain ayant la mission de la confirmation du candidat à l'épiscopat. Le canon cinq traite des motifs de l'excommunication pour les clercs et les laïcs. Le sixième canon aborde l'épineuse question, qui sera reprise à Constantinople en 381, de la prééminence des sièges épiscopaux de la Pentarchie. Les pères nicéens affirment qu'Alexandrie a une primauté sur tous les évêques de l'Égypte, de la Lybie et de la Pentapole, une coutume

⁷ Voir Athanase d'Alexandrie, Lettres festales, éditées, commentées et traduites en italien par Alberto Camplani, Roma, C.I.M., 1989

⁸ Le concile de Constantinople I, en 381, va fixer la hiérarchie à l'intérieur de la Pentarchie comme suit: Rome sera considérée comme étant l'Eglise première, « digne d'honneur, digne d'être appelée bienheureuse, digne de louange, digne de pureté, qui préside dans la charité », selon l'affirmation de saint Ignace d'Antioche, *Lettre aux Romains*; la seconde position dans cette hiérarchie sera attribuée à l'Eglise de Constantinople, comme « étant la Nouvelle Rome », ville fondée par Constantin en 330; ensuite viennent les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche et celle de Jérusalem.

⁹ Ignacio Ortiz de Urbina, *Les conciles de Nicée et de Constantinople: 325 et 381*, Paris, Fayard, 2006.

¹⁰ *Histoire ecclésiastique*, I, 38; *Lettre à Sérapion sur la mort d'Arius*.

semblable existant pour Rome et Antioche⁸. Le canon suivant traite à part du statut honorifique sur les Eglise de Syrie-Palestine accordé à l'Eglise de Jérusalem, l'évêque métropolitain étant celui de Césarée. Les canons 9 à 14 excluent du sacerdoce tous ceux qui se font coupables du crime ou qui ont succombés à la tentation de sacrifier aux idoles pendant les persécutions. Les canons 15 et 16 établissent que les évêques et les prêtres doivent être incarnés dans une Eglise et qu'ils ne doivent pas vaguer dans d'autres Eglises, sauf avec le consentement des évêques des deux parties. Le canon 17 exclut de la cléricature tous ceux qui s'occupent de affaires terrestres dans le but de tirer profit en argent. Les canons 18 et 19 interdisent aux diacres de s'asseoir au rang des prêtres et leur donner la communion durant la célébration de l'Eucharistie, leur ordination étant pour le service de la communauté, sous la direction de l'évêque. Enfin, le dernier canon interdit aux fidèles de prier à genoux dans la période pascale, entre Pâque et Pentecôte, cette façon de prier étant fortement encouragée durant le temps du Carême⁹.

La fin et la réception du concile

Une fois les travaux finis, l'empereur Constantin prononce un discours, le 25 juillet 325, en félicitant les pères pour le travail accompli et en leur demandant de maintenir la communion fraternelle entre eux, une fois retournés chez eux. Ils doivent se rappeler des discussions et des partages des idées durant les rencontres conciliaires et promouvoir auprès de leurs fidèles les décisions prises sur le plan dogmatique, mais aussi disciplinaire et canonique. Ceux qui ne tiendront pas compte de ces décisions seront passibles des peines ecclésiastiques lourdes, allant même jusqu'à l'excommunication. Enfin, Constantin demande aux évêques de prier pour lui et pour l'Empire afin que la bénédiction de Dieu descende sur tous. Après ce beau discours, les évêques reçoivent beaucoup de cadeaux et tout le nécessaire pour le voyage.

Cependant, arrivés dans leurs évêchés, beaucoup d'évêques sont revenus à leurs anciens Credo, en évitant le terme clef, « la pierre d'achoppement » de Nicée, *l'homoousios*. Pendant les premiers 25 ans après Nicée, personne n'osait utiliser ce terme, ni dans les écrits théologiques, ni dans les prédications, ni, encore moins, dans les professions de foi chrétienne. La preuve est que même Arius, en 336, lorsqu'il présente une profession de foi, sans *l'homoousios*, à l'empereur Constantin pour lui demander de le réintégrer dans la communion de l'Eglise, il est accepté. La mort tragique d'Arius, vue par l'historien ecclésiastique Socrate de Constantinople et par l'évêque Athanase d'Alexandrie¹⁰ comme un signe de la Providence, a permis à l'hérésiarque de rester sous le

coup de la condamnation infligée par les pères conciliaires. Vers 350, Athanase, devenu évêque d'Alexandrie depuis 328, prend le « courage » d'écrire une œuvre, *Sur les décrets de Nicée*, afin de rappeler les débats conciliaires autour de l'introduction du terme *homousios* dans le *Credo* de Nicée. Même si le terme n'est pas biblique, il trouve des points d'appuis dans les Ecritures sous d'autres formes, qu'Athanase prend la peine d'identifier¹¹. A partir du concile de Constantinople I, en 381, le terme va s'imposer et sera utilisé dans toutes les Eglises comme un « rocher » contre toute tentative de diminuer le Fils par rapport au Père.

¹¹ Voir Lucian Dîncă, *Le Christ et la Trinité chez Athanase d'Alexandrie*, Paris, Cerf, 2012, p. 333-380.

Quant à la décision conciliaire de célébrer la fête de Pâques à une date commune, elle n'a pas trouvé non plus une large popularité. En effet, dans l'Eglise asiatique la tradition pascale quartodécimale, c'est-à-dire fêter Pâques le 14 nissan ou aux alentours de cette date, selon le mode de faire de juifs, était trop ancrée pour pouvoir la déraciner. Egalement, d'autres Eglises, comme Rome et Alexandrie, avaient leur propre « comput pascal ». Passer à un autre comput était renoncer à quelque chose qui leur donnait une certaine autonomie et autorité par rapport aux autres Eglises. Durant l'épiscopat d'Athanase, l'Eglise de Rome et celle d'Alexandrie sont arrivées à plusieurs reprises à un compromis afin de trouver une date commune pour fêter Pâques. Cependant, cette décision conciliaire n'a généralement pas trouvé une grande réception postconciliaire, fait qui a contribué à menacer l'unité de l'Empire réalisé par Constantin.

Enfin, les vingt canons conciliaires sont devenus très vite uniquement des documents du concile de Nicée, sans jouir d'une réception unanime. Comme auparavant, il y a eu des ordinations d'hommes qui, dans un élan d'ascèse incontrôlée, faisaient recours à l'automutilation. Il a toujours existé des hommes qui franchissaient les échelons hiérarchiques de l'Eglise sans attendre les délais établis par les conciliaires. L'exemple le plus connu est celui de saint Ambroise, le « père spirituel » de saint Augustin, qui, tout en étant catéchumène, est appelé par la « vox populi, vox Dei » à accepter l'épiscopat. L'Eglise a connu, même après Nicée, des candidats à l'épiscopat qui n'avaient pas encore atteint « l'âge canonique » de 30 ans. L'exemple le plus marquant ici est le cas même de saint Athanase, auquel il manquait trois mois seulement. Les autres canons également ont rencontré des difficultés dans leur réception en fonction de l'autorité ecclésiastique en place, de l'autorité honorifique accordée à l'Eglise de Rome, des hérésies qui frappaient l'Eglise du IV^e siècle, sans oublier le pouvoir politique de plus en plus présent et s'immiscant dans les affaires ecclésiastiques.

Lucian Dîncă
Augustin de l'Assomption (Bucarest)